

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240209-D2024_12_SI-AR



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2024-12

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre « Entretien et nettoyage des locaux de la CCCE – lot n° 4 : Equipements : Environnement » est conclu le 9 février 2024 avec l'entreprise EURONET à 57070 Metz, pour un montant minimum annuel de 12 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 50 000 € H.T. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2024 et est reconductible tacitement une fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 9 février 2024

Le Président
Michel PAQUET



Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024